



AUX MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE ACP 781 CURIE
BOULEVARD METTEWIE 268
1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 30 mars 2018

Concerne : Procès verbal d'assemblée générale Ordinaire

Le **vendredi 30 mars 2018** à 18h00, les propriétaires de la résidence ACP 781 CURIE se sont réunis en assemblée générale Ordinaire dans la salle de réunion du Bowlmaster sise rue VAN ZANDE à 1080 Bruxelles.

Les convocations ont été adressées par le syndic.

La séance est ouverte à 18h00, Aimé KPEMOU, représentant TREVI SERVICES s.a. assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux.

Les 18 Copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 26 forment 701 / 998 èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6,7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Copropriétaires présents :

Mr & ou Mme CANDANEDO (54) représentant Mme SCHELFHOUT JULIE (31) - Melle COOMANS Diane Mélanie Philippine (27) - Mr & ou Mme CUETO DIAZ-LOPEZ REY Carlos (55) représentant Mr et Mme BEN AMAR - TAELEN Rachid et Sylvie (27), Mr et Mme DE LA MATA MARTINEZ-ALMEIRA Rosa (27) - Mr et Mme LOPEZ Manuel et Denise (56) représentant Madame VERMEIREN Dominique (7) - Mr SAHIN Halûk (48) - Madame SERVILLO Amanda (44) - M. SFAXI Karim (31) - Mr et Mme VANDEN BOSCH- VAN LINTHOUDT Séraphin (48) représentant M. et/ou Madame GALLINI - BUSCEMI Giuseppe (89) - Madame VERMINNEN Anita (52) représentant Messieurs DERYCKE PAUL - GUY (24), Mr et Mme DOUCHY - ROBIETTE Fabrice et Isabelle (9), Monsieur TUNG Smin (48), Madame VERMINNEN Francine (24) -

Copropriétaires représentés :

Mr et Mme BEN AMAR - TAELEN Rachid et Sylvie (27), Mr et Mme DE LA MATA MARTINEZ-ALMEIRA Rosa (27), Messieurs DERYCKE PAUL - GUY (24), Mr et Mme DOUCHY - ROBIETTE Fabrice et Isabelle (9), M. et/ou Madame GALLINI - BUSCEMI Giuseppe (89), Mme SCHELFHOUT JULIE (31), Monsieur TUNG Smin (48), Madame VERMEIREN Dominique (7), Madame VERMINNEN Francine (24),

**sont présents ou représentés : 18 / 26 copropriétaires, totalisant
701 / 998 tantièmes généraux.**

Copropriétaires absents ou non représentés :

Mr et Madame CARREIN - DE BEUGHER Claude Nicole Marie (7), Mr CARREIN Claude (94), Mr et Mme CUETO GONZALEZ - ENUSET Luis et Alexandra (47), Monsieur D HONDT Patrick (47), Madame HEYLEN - VERMAELEN Jacqueline (27), M. HUBERTY Fabrice Jean-Pierre (24), M. MOUAK Monir (24), Mr PAPADIZ Leonidas (27),

**sont absents ou non représentés : 8 / 26 copropriétaires, totalisant
297 / 998 tantièmes généraux.**

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

01 Nomination du Président de séance (CC. art 577-6§5)

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance.

L'assemblée général désigne en qualité de président(e) de séance : Madame VERMINNEN Anita

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

02 Approbation des comptes de l'exercice et du bilan clôturés au 30/09/2017

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, est invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 30/09/2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

03 Décharge au Commissaire aux comptes

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

04 Décharge aux membres du Conseil de Copropriété

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

05 Décharge au Syndic

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

06 Nomination du Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Commissaire aux Comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un Commissaire aux Comptes professionnel.

L'Assemblée Générale nomme Madame LOPEZ, Madame VERMINNEN aux postes de Commissaires aux Comptes.

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux Comptes qui fera part de ses remarques au Syndic au mois 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

07 Nomination du Conseil de Copropriété

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation des membres du Conseil de Copropriété conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce pour une durée d'un an:

Assesseur: Madame VERMINNEN Anita
Assesseur: Monsieur CUETO Carlos

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

08 Reconduction du Mandat du Syndic

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la reconduction du mandat de TREVI Services S.A. pour la même durée et aux mêmes conditions.

Après débat et délibération l'assemblée décide d'arrêter sa collaboration avec le syndic TREVI s.a.

L'assemblée générale décide de nommer comme syndic la société CADILAC S.A.
Le mandat du nouveau syndic prends effet à partir du 1er mai 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

09 Travaux

09 a Travaux: Chéminées - mise en conformité Sibelga

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

Le point sera remis à la prochaine assemblée générale qui sera convoquée par le nouveau syndic

09 b Travaux: Remise en état porte des caves - suite inondations (06/206)

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

Le point sera remis à la prochaine assemblée générale qui sera convoquée par le nouveau syndic

09 c Travaux: Encombrants du grand local - suite inondation (06/2016)

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

Le point sera remis à la prochaine assemblée générale qui sera convoquée par le nouveau syndic

09 d Travaux: - Remplacement des portes/boîtes aux lettres

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

Le point sera remis à la prochaine assemblée générale qui sera convoquée par le nouveau syndic

09 e Travaux: - Remplacement plaquettes nominatives

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

Le point sera remis à la prochaine assemblée générale qui sera convoquée par le nouveau syndic

10 Budget Prévisionnel (CC. Art. 577-8§4, 18°)

Le Syndic a communiqué pour information aux copropriétaires en annexe à la convocation un budget annuel estimatif. Ce budget est communiqué à titre indicatif .

L'assemblée générale en prend acte.

11 Dépenses courantes - Fixation des appels de provisions

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le budget annuel de l'exercice (exercice en cours): 34.000 € qui sera appelé de la manière suivante:

- 1er Trimestre (10-11-12/2017): 9.000 € - déjà Appelé
- 2ème Trimestre (01-02-03/2018): 9.000 € - déjà appelé
- 3ème Trimestre (04-05-06/2018): 9.000€ - Non Appelé
- 4ème Trimestre (07-08-09/2018): 9.000 € - Non Appelé

Le montant de 9.000 € seront appelés par trimestre jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

12 Financement des travaux

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

Le point sera remis à la prochaine assemblée générale qui sera convoquée par le nouveau syndic

13 Fixation du Fonds de Réserve

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

Le point sera remis à la prochaine assemblée générale qui sera convoquée par le nouveau syndic

14 Règlement d'ordre intérieur (rappel de certaines règles)

14 a Règlement d'ordre intérieur (rappel de certaines règles) - Rideaux blancs en façade

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

14 b Règlement d'ordre intérieur (rappel de certaines règles) - Amendes en cas de non respect

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h00.

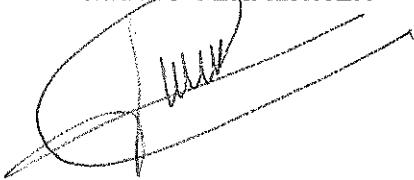
Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.Cart 577-9 §2).

Aimé KPEMOU
Gestionnaire

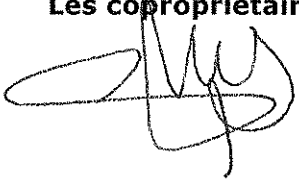



Olivier REYE
Administrateur

Le président
Madame VERMINNEN



Les copropriétaires



VAMBESIER
